

Force Ouvrière

LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

CTL du 24/09/2015

La section **FO DGFiP** de Maine-et-Loire considère que les contrevérités assénées dans les documents fournis pour ce CTL pour justifier les restructurations servent plus d'argumentaire pour faire le procès des directives mises en œuvre par l'administration qu'à trouver la moindre ébauche de justification sérieuse et argumentée.

La section **FO DGFiP** ne peut que dénoncer et condamner la honteuse attitude de la direction départementale qui justifie les restructurations en transférant la responsabilité des choix opérés sur le dos des agents euxmêmes. La bassesse des justifications est une injure faite aux agents pour justifier la réduction des coûts, la politique gouvernementale de rigueur et d'austérité imposée subsidiairement par l'Union Européenne, le FMI et la BCE, celle que les Grecs appellent, la troïka.

Monsieur le Président,

Ces suppressions de sites et services sont le fruit de la mise en œuvre subsidiaire par les directions successives de la politique de tous les gouvernements de droite comme de gauche.

Pour exemple, s'agissant de la trésorerie des **Ponts de Cé**, vous indiquez, citons le document, que « *le projet* (...) s'inscrit dans une démarche de spécialisation et de resserrement du réseau de la DDFIP », puis vous précisez « Trésorerie orpheline(...) la trésorerie des Ponts de Cé a vocation à disparaître »

Mais M. le Président qui a spécialisé ce poste en trésorerie impôts sinon l'administration dont vous êtes aujourd'hui un éminent représentant.

Lorsque vous affirmez que la spécialisation de la trésorerie des **Ponts de Cé** est l'une des causes de sa suppression, comment ne pas comprendre que le transfert de la mission recouvement de l'impôt des trésoreries de **Montrevault**, **Doué** et du **Lion d'Angers** vers le SIP ne s'inscrit pas elle aussi dans une démarche plus globale de spécialisation et de resserrement du réseau de la DDFIP ?

M. le Président, cette autre spécialisation ne préfigure-t-elle pas à terme la suppression pure et simple du réseau de l'ex Trésor Public ?

Comment pouvez-vous préciser ensuite que « votre objectif est d'optimiser l'offre de service tout en améliorant les conditions de vie au travail des agents », alors que déjà dans les SIP, celles-ci sont déjà fortement dégradées (accueil physique et téléphonique...).

Monsieur le président, pouvez-vous garantir que demain avec les suppressions d'effectifs imposées par la LOLF, les SIP ne seront pas par une baisse d'effectif ?

Enfin, sans vergogne, vous indiquez, citons encore les documents remis, que « la trésorerie des Ponts-de-Cé compte 5 agents et souffre de conditions de vie au travail dégradée en raison de difficultés à affecter des agents dédiés à l'accueil du public. Ainsi depuis quelques années, l'effectif de l'équipe est régulièrement abondé en renfort. De plus, cet argument toujours selon vous « gênère des coûts supplémentaires. »

M. Le Président qui a supprimé quatre emplois sur le site ? Qui est responsable de la vie dégradée au travail sinon l'administration dont vous êtes aujourd'hui un éminent représentant,

Enfin, permettez-nous de saluer ici votre courage pour faire endosser par les agents, sous couvert du fallacieux argument « *de difficultés à affecter des agents à l'accueil du public.* » votre propre responsabilité dans la suppression du site!

Malgré les difficultés de travail inadmissibles dans lesquelles les agents de cette trésorerie (charge de travail, manque d'effectif) ont été abandonnés, **FO DGFiP 49** dispose de leurs signatures pour exiger le maintien du site des **Ponts de Cé**. Un sens du service public que l'on aurait aimé voir développé chez certains décideurs.

Contrairement à ce que vous affirmez, aucun agent ne refuse d'exercer la mission d'accueil. Ce que veulent nos collègues des **Ponts de Cé**, ce que veulent les agents de tous les sites et services, c'est tout simplement exercer la totalité de leurs missions avec les effectifs correspondant aux besoins.

Monsieur le Président comment pouvez-vous vous moquer ainsi des agents de la DDFiP, tromper les élus, les administrés en indiquant que « la démarche de resserrement du réseau (...) a pour objectif d'améliorer la qualité du service pour les contribuables. (...) les conditions de vie au travail »

En réalité, la véritable raison de la suppression, vous l'indiquez ensuite, il s'agit de rationaliser les implantations immobilières pour faire des économies d'échelles, (loyer 10 551 euros, frais de fonctionnement 6 500 euros), soit 17 000 euros, total auquel vous avez eu la pudeur de ne pas ajouter les économies de frais de personnel réalisées.

En ce qui concerne les permanences, la population et les élus y trouveront-ils leur compte ? Par le passé, d'autres permanences ont été mises en avant dans le département pour faire accepter la disparition du réseau.

Pouvez vous aujourd'hui nous en faire un bilan précis ? Nous serions curieux de connaître les communes où elles subsistent ?

Les pétitions initiées par la section **FO DGFiP** sur les marchés, à la sortie des trésoreries ont recueilli plusieurs centaines de signatures. Plusieurs Conseils municipaux, après notre visite, se sont engagés et ont voté des délibérations exigeant le maintien des trésoreries. D'autres actions sont d'ores et déjà envisagées avec les autres organisations départementales.

M. le Président

Cet argumentaire développer par notre section départementale pour maintenir le site des **Ponts de Cé** vaut pour toutes les restructurations en cours, **Candé**, **Le Louroux**, **Pouancé**, **les SPF de Segré** et **Baugé**, le **Césame**, le **PCE de Saumur**.

Vous prétendez :

- Améliorer les conditions de vie des agents actuellement dégradées par la faiblesse des effectifs.
- Adapter le réseau à la densité des populations.

Mais la véritable raison qui guide votre démarche destructrice des postes de Candé, du Louroux, de Pouancé, des Ponts de Cé c'est les économies d'échelle. En termes de loyers à hauteur de 41782 €, de frais de fonctionnement 21220 €. Soit un total de 63 002 € par an sans compter les frais de personnels.

La réduction des dépenses publiques implique des contraintes budgétaires qui trouvent leur prolongement dans la suppression des sites, des emplois et la détérioration des conditions de travail. Cette situation ne pourra que s'amplifier avec la mise en œuvre du pacte de responsabilité (réduction de 40 milliards supplémentaires de dépenses publiques), la politique territoriale (nouvelles communes, loi NOTRe).

C'est bien la disparition totale du réseau de l'ex Trésor Public et la suppression de services de la DDFiP qui est à l'ordre du jour.

Depuis le mois d'avril, les représentants de La section **FO DGFIP 49** ont rencontré les élus concernés, les collègues et fait signer massivement les pétitions. Force est de constater que ces restructurations se mettent en œuvre contre l'avis des agents, de la population et des élus.

C'est un véritable consensus contre la démocratie que met en œuvre insidieusement le gouvernement Valls Hollande, gouvernement dont vous êtes l'applicateur zélé des contre-réformes.

Vous trouverez ci-joints les voeux des collègues qui exigent le maintien de leur trésorerie, les pétitions, les délibérations pour le maintien du réseau. Nous vous demandons de les annexer au procès verbal de ce CTL.